

ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO Arrêté de police N° 10/2018 du 07 février 2018

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité du samedi 09 mars 2018 au mercredi 14 mars 2018 sur la place Roger Salengro à l'occasion de la fête de la foraine.

ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit du mercredi 28 février 2018 à partir de 07h00 et jusqu'au jeudi 15 mars 2018 inclus.

ARTICLE 2 Les services municipaux sont chargés de la mise en place des barrières et de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de
police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, Le 07 février 2018 Le Maire, Maryline Lucas

